

Règlement du jeu «Spleen – Djadja & Dinaz»

1. Organisateur

La société Believe, société par actions simplifiée au capital de 401 734,4 €, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro B 481 625 853, dont le siège social est situé au 24 rue Toulouse Lautrec, 75017 Paris, France (« **l'Organisateur** ») organise un jeu avec obligation d'achat du 4 mars 2021 au 01 avril 2021 à 00h01 accessible uniquement sur internet (le « **Jeu** »).

2. Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique de plus de 16 ans à la date de participation au Jeu, résident en France (Corse, DOM-TOM inclus), en Belgique, en Suisse et au Luxembourg, à l'exclusion des membres du personnel de l'Organisateur et/ou de ses sociétés affiliées, et des sociétés prestataires et/ou partenaires associées à l'organisation du Jeu (le « **Participant** »).

Une seule participation est autorisée par personne (même nom et/ou adresse et/ou numéro de téléphone et/ou adresse e-mail) et par session.

Modalités de participation

Pour participer, le Participant devra :

- Se connecter à <https://www.spleendd.com>
- Créer un compte client et réaliser un achat sur la plateforme. Le concours est ouvert à tous les acheteurs durant la période de participation, quel que soit le montant de l'achat réalisé.
- Enregistrer, renseigner et valider le formulaire en ligne d'inscription au Jeu.

3. Sélection des gagnants

La sélection de 5 gagnants (les « **Gagnants** ») parmi les participants sera déterminée par tirage au sort réalisé informatiquement par l'Organisateur. (Voir valeur et description au paragraphe « dotations »)

Les Gagnants seront informés par email dans les 7 jours suivant le tirage au sort (la « **Notification** »), et devront alors communiquer à l'Organisateur leur nom et une adresse postale à laquelle leur lot leur sera adressé, s'il ne peut pas leur être adressé par email.

Les autres Participants ne seront pas recontactés par l'Organisateur.

4. Dotations

Les 5 gagnants remporteront chacun le lot suivant :

- Un objet physique représentant un disque d'or ou de platine de l'un des singles ou albums des Djadja & Dinaz (valeur max 800€)

Ces lots ne pourront être ni repris, ni échangés, ni faire l'objet de leur contre-valeur en espèces. L'envoi des lots est à la charge de l'Organisateur, par service postal ou par email, dans les 30 jours suivant la Notification.

Tout lot qui ne pourrait être livré ou qui reviendrait à l'Organisateur, pour des raisons étrangères à l'Organisateur (adresse erronée fournie par le Gagnant, absence de réponse de la part du Gagnant à la Notification, etc...) pourra être réclamé par le Participant auquel il a été attribué dans un délai de 1 mois après l'envoi de la Notification. Passé ce délai, le lot ne pourra plus être réclamé et sera perdu.

5. Responsabilités

L'Organisateur n'engagera pas sa responsabilité en cas de force majeure ou d'évènement indépendant de sa volonté impactant le Jeu. En pareille hypothèse, l'Organisateur pourra à son choix annuler, modifier, écourter ou prolonger le Jeu, ou remplacer un lot dont l'attribution est devenue impossible par un lot de même valeur.

6. Informatique et libertés

Les données d'identité et de contact communiquées par les Participants lors de leur inscription au Jeu sont traitées par l'Organisateur, en qualité de responsable de traitement, sur la base du consentement des Participants.

Ces données sont conservées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de la participation au Jeu, à la détermination des gagnants et à l'acheminement des lots. Elles sont consultables uniquement par les équipes marketing de l'Organisateur et par les prestataires de l'Organisateur intervenant dans le cadre de l'organisation du Jeu.

En plus de sa Participation au Jeu, le Participant pourra également solliciter son inscription à un courrier électronique ponctuel d'information de la part de l'Organisateur concernant l'artiste. Cette inscription est facultative et le Participant peut à tout moment cliquer sur « me désabonner » dans les emails reçus.

Le Participant peut accéder aux données le concernant dont l'Organisateur dispose, les rectifier ou les faire effacer, ou demander à l'Organisateur de lui en adresser copie. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de ses données dans ce dispositif, le Participant peut contacter l'utilisateur via [ce formulaire](#).

Si le Participant estime, après avoir contacté l'Organisateur, que ses droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation en ligne à la CNIL.

Pour plus d'informations sur le traitement de données à caractère personnel par l'Organisateur : <https://www.believementmusic.com/fr/privacy-policy-fr>

Pour plus d'informations sur les droits informatiques et liberté <https://www.cnil.fr/>.

7. Dispositions générales

La participation au jeu emporte acceptation sans réserve du présent règlement. Tout Participant ne se conformant pas au règlement, ou tentant d'augmenter ses chances de gain par fraude, de quelque manière que ce soit, pourra être exclu du Jeu.

Pour toute question relative au Jeu, les Participants peuvent contacter l'adresse contest-fr@believe.com

Le présent règlement est soumis à la loi française.